



## REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C)

Maître de l'ouvrage

**Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources**  
**15 avenue du général de Gaulle**  
**19 260 Treignac**  
**05.55.73.45.92.**

Pouvoir adjudicateur

**Monsieur le Président de la Communauté de Communes**

Objet de la consultation

**Enlèvement d'embâcles sur la Vienne et restauration de la ripisylve  
sur le ruisseau de l'Enclose**

Remise des offres

Date limite de réception : **30 / 04 / 2025**  
Heure limite de réception : **12 H 00**

## **ARTICLE 1 Objet de la consultation**

Le prestataire sera chargé de réaliser les restations suivantes :

- 1. Enlèvement d'embâcles sur la Vienne**
- 2. Bucheronnage sélectif de la ripisylve sur le ruisseau de l'Enclose**

## **ARTICLE 2. Conditions de la consultation**

### **2-1. Définition de la procédure**

La présente consultation est passée par procédure **adaptée** en application des articles L2123-1 du code de la commande publique.

### **2-2. Décomposition en tranches et en lots**

Le présent marché ne fait pas l'objet d'un allotissement.

### **2-3. Variantes**

La proposition de variantes concernant des solutions techniques n'est pas autorisée pour ce marché.

### **2-4. Forme juridique de l'attributaire**

Aucune forme de groupement n'est imposée.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article 45-III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

### **2-5. Délai de réalisation**

Les travaux seront à débuter dans un **délai de 1 mois après émission de l'ordre de service**. L'ordre de service sera envoyé pour autoriser le démarrage du chantier. La durée d'exécution des travaux est de **1 mois**.

- Période de réalisation du chantier : entre le **1<sup>er</sup> Septembre et le 31 Octobre 2025**

### **2-6. Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de **7 mois** ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **ARTICLE 3 : Déroulement de la consultation**

Le dossier de consultation du présent marché de travaux est téléchargeable à partir du site internet de la CCV2M – rubrique « *Actualités > Marchés publics* »

Des visites de chantier préalables à destination des entreprises souhaitant postuler pourront être organisées **durant la période de consultation**.

Personne à contacter pour la visite :

Alexia RODRIGUES (technicienne rivières – CCV2M)

06.47.11.06.30 ou 05.19.67.01.03

rivieres@ccv2m.fr

### **3-1. Documents fournis aux candidats**

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- le présent règlement de consultation (RC) ;
- l'acte d'engagement (AE) ;
- le Cahier des Clauses Particulières (CCP) ;
- L'atlas cartographique des éléments à traiter
- les devis estimatifs à compléter
- Un modèle de note méthodologique à compléter

### **3-2. Composition de l'offre à remettre par les candidats**

- **Justificatifs de candidature**

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

- **Lettre de candidature (formulaire DC1)**
- **Déclaration du candidat (formulaire DC2)**
- **Ou tout document équivalent comportant les renseignements sollicités dans les formulaires DC1 et DC2 précités**

(Les formulaires DC1-2019 et DC2-2019, sont des modèles, fournit à titre indicatifs dans le dossier de consultation, ces documents sont également téléchargeables sur le site de la DAJ du Ministère de l'économie à l'adresse : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>)

- **Contenu de l'offre**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- **le règlement de la consultation signé,**
- **l'acte d'engagement complété et signé,**
- **le Cahier des Clauses Particulières (CCP) signé**
- **Le détail estimatif complété et signé,**
- **une note méthodologique présentant : (voir modèle joint au dossier)**
  - > *le matériel et les techniques spécifiques employées pour réaliser la prestation*
  - > *les moyens humains affectés à la mission*
  - > *Un planning prévisionnel pour la réalisation du chantier*
  - > *Si possible, des références de travaux similaires, ou toutes autres expériences permettant de juger des savoirs-faires techniques de l'entreprise. Le nom et la qualité du maître d'ouvrage, la nature, le montant et la durée des travaux pourront être précisés.*

## **ARTICLE 4. Examen des offres**

### **Article 4.1 - Critères de sélection des candidatures**

1. Déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment complétés et signés,
2. Capacités professionnelles, techniques et financières

### **Article 4.2 - Critères de jugement des offres**

#### **1. Valeur technique de l'offre** (pondération : 40% noté sur 20), appréciée à partir :

- des qualifications, références, compétences de l'équipe et des modalités d'organisation de l'équipe : **8 points**
- de la méthodologie proposée (matériels et technique employée) : **8 points**
- du planning prévisionnel de la mission : **3 points**
- du coût environnemental : **1 point**

#### **2. Prix de la mission** (pondération : 60% noté sur 20)

Les notes relatives au critère prix seront calculées proportionnellement aux écarts de prix constatés, par application de la formule suivante : (montant offre moins-disante /montant offre examinée) x 20.

L'offre moins-disante acceptable (offre non anormalement basse) se verra attribuer la note maximale de 20.

#### **Offre anormalement basse :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

## **Article 4.3 - Négociation**

Après une première analyse des offres sur la base des critères énoncés ci-dessus et après élimination des offres inappropriées, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'ouvrir une phase d'audition/négociation. La négociation sera menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. Les modalités de cette négociation seront précisées dans l'invitation à négocier. L'absence de réponse d'un candidat à cette invitation dans le délai imparti emporte le maintien de son offre initiale dans toutes ses composantes. Toutefois, le pouvoir adjudicateur pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

### **Article 4.4 – Attribution du marché**

Conformément au décret n°2019-33 du 18 janvier 2019, le candidat n'est plus tenu de produire les pièces détaillées aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du code de la commande publique.

Les attestation et certificats permettant de prouver que l'entreprise satisfait à ses obligations fiscales et sociales sont **à fournir par l'entreprise retenue uniquement**, au moment de l'attribution du marché.

La nature des documents demandés est la suivante :

- Attestation fiscale (liaisse 3666)
- Attestation de vigilance de l'URFASS ou équivalent

#### **Article 4.5 – Notification du marché**

La notification du marché interviendra après obtention des arrêtés de subventions sollicités pour cette opération, auprès des financeurs du programme d'actions « Sources en Action ».

#### **Article 5. Conditions d'envoi et de remise des offres**

Les offres seront établies en euros et transmises en une seule fois. Elles devront parvenir à destination avant la date et l'heure indiquée dans la page de garde du présent règlement.

Elles seront déposées à l'adresse mail suivante : [rivieres@ccv2m.fr](mailto:rivieres@ccv2m.fr)

Une copie de sauvegarde de l'offre peut être déposée dans les délais impartis (avant date et heure limite) sur support papier ou sur support physique CD ou clef USB au siège de la Communauté de Communes

Nom de l'entreprise : .....

Représentée par : .....

A ..... le ...../...../.....

Signature et cachet de l'entreprise